

14 avril 2014

Procès Verbal

**DATE DE
CONVOCATION :**

4 avril 2014

**DATE
D’AFFICHAGE :**

7 avril 2014

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**En exercice : **29**Présents : **26**Votants : **29**

L’an deux mille quatorze, le quatorze avril, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. David LAPPARTIENT, Mme Jeanne LAUNAY, M. Jean-Yves GUILLOUX, Mme Dominique-Sophie LIOT, M. Bernard JACOB, Mme Dominique VANARD, M. Michel BENOÎT, Mme Christine HASCOËT, M. Pierre SANTACRUZ, Mme Gisèle LE PLAIN, M. Alain DEJUCQ, M. Christian JACOB, M. Alain RAUD, Mme Paulette BAHON, M. Jean-Paul GAUDAIRE, M. Eric DIGUET, M. Roland NICOL, Mme Maryse GALLO, M. Jean-Yves COUËDEL, Mme Mireille PROUTEN-RIO, Mme Marion EUDE, Mme Soazig SCHNEIDER-LE MARREC, M. Renaud BAUDART, M. Daniel DAVID, Mme Marie-Cécile RIEDI, M. François LE ROY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Annick BALÉDENT qui a donné pouvoir à Mme Marie-Cécile RIEDI
Mme Evelyne JUGAN, qui a donné pouvoir à M. Jean-Yves GUILLOUX
Mme Camille PETERS, qui a donné pouvoir à Mme Mireille PROUTEN-RIO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Soazig SCHNEIDER-LE MARREC.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM

M. le Maire accueille les participants.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Soazig SCHNEIDER-LE MARREC est désignée secrétaire de séance.

DÉROULEMENT DE SÉANCE :

- **APPEL ET VALIDATION DU QUORUM**
- **DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- **EXAMEN DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE	3
2014-44. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) Exercice 2014_____	3
INFORMATIONS	23
QUESTIONS DIVERSES	23

ADMINISTRATION GENERALE

2014-44. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) EXERCICE 2014

M. le Maire engage le débat en présentant le contexte budgétaire 2014.

Il revient sur les annonces faites par le nouveau premier Ministre, M. Manuel Valls. Concernant la réforme des collectivités, M; le Maire est favorable à une clarification des compétences entre les différentes collectivités.

La clause de compétence générale a été tour à tour supprimée, rétablie et peut-être bientôt modifiée de nouveau ; elle permet à certaines collectivités d'intervenir dans des domaines comme le sport, la culture ou encore le tourisme qui ne relèvent d'aucune en particulier.

La situation économique apparaît particulièrement difficile et va peser fortement sur les choix budgétaires en 2014.

A) LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : UNE OBLIGATION LEGALE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire depuis le 1er janvier 2006 conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le débat a pour objet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin que leurs choix pour le budget primitif de la collectivité soient éclairés.

Les informations doivent porter sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin sur les modifications envisagées des taux d'imposition.

Le débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, notamment sur les nouvelles autorisations de programme.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est fixé au 28 avril 2014.

Le budget prévisionnel 2014 de la commune s'élèvera à un montant global de 21,3 millions d'euros (y compris opérations comptables d'ordre, hors budgets annexes), dont

- 10,8 millions d'euros en section de fonctionnement,
- 10,5 millions d'euros en section d'investissement.

La crise économique qui perdure et certaines dispositions prises par le gouvernement impactent les budgets, notamment l'orientation à la baisse des dotations versées par l'Etat ou encore la réforme des rythmes scolaires.

B) CONTEXTE GENERAL DE L'ANNEE 2014

1. Perspectives économiques

Six ans après le début de la crise financière et économique, une accélération de la croissance mondiale est attendue en 2014 (1,7 % en 2014 après 0,9 % en 2013). Cette croissance devrait être plus faible en zone euro (1,1 % en 2014 après un recul du PIB de 0,3 % en 2013).

Cette amélioration tient à plusieurs facteurs :

- ✓ les autorités européennes ont décidé de donner plus de temps aux pays pour réduire leurs déficits publics, allégeant ainsi les pressions négatives sur la croissance ;
- ✓ la Banque Centrale Européenne a continué à prendre des mesures pour tenter d'assouplir les conditions monétaires : baisse des taux, engagement à les maintenir faibles pendant longtemps, possibilité d'un nouveau prêt à long terme pour les banques...

Cela sera cependant insuffisant pour effacer les séquelles de la crise. Si les craintes d'éclatement de la zone euro se sont dissipées et la crise des dettes souveraines semble s'éloigner, l'activité reste dégradée, les dettes privées et publiques ne se sont pas réduites et le chômage de masse perdure.

Alors que l'économie redémarre en Europe, la France prend un retard préjudiciable compte tenu de choix gouvernementaux peu pertinents ; la pression fiscale a été préférée à la réduction des charges, pénalisant ainsi l'économie du pays.

2. La Loi de Finances 2014

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2014 prévoit que le rétablissement des comptes publics repose à hauteur de 80 % sur la maîtrise de la dépense, soit une recherche d'économies de 15 milliards d'euros.

Ce projet est construit sur une hypothèse de croissance de 0,9 % après + 0,1 % en 2013. L'inflation anticipée resterait modérée : 1,3 % contre 0,9 % en 2013.

Les collectivités locales sont plus que jamais associées à cet effort. Le PLF 2014 met ainsi en œuvre les dispositions prévues par le **Pacte de confiance et de responsabilité** du 16 juillet 2013. Les dotations diminueront de 1,5 milliards d'euros en 2014 et 2015 (soit 3 milliards d'euros en 2 ans) avec une baisse individuelle estimée à 4,4% pour les communes et 3,5% pour les EPCI en 2014.

A l'issue d'une phase de concertation et de dialogue au sein du Comité de Finances Locales, un scénario de répartition de la baisse a été établi, selon des critères objectifs et rationnels fondés sur les recettes totales ou les ressources réelles de fonctionnement.

Cette réduction inédite portera sur la **dotation globale de fonctionnement** en repli de 3,6 % en 2014.

M. le Maire précise que les 2 phases d'effort annoncées ont été remises en causes par le discours du Premier Ministre ; on annonce désormais une baisse de 10 milliards d'euros supplémentaires.

Pour Sarzeau, cela pourrait se traduire par 513 K€ de moins d'ici 3 ans. Il faudrait 8,5% de hausse d'impôts pour récupérer cette somme au niveau de notre commune.

M. le Maire regrette qu'on n'ait pas cherché les solutions dans le choix des politiques de fonds.

En effet, il s'interroge sur des questions comme celles de la mutualisation entre les collectivités.

Cependant, cela va au-delà ; certaines compétences créées par des mesures réglementaires (passeports biométriques ; profils de baignades...) ou transférées de l'Etat génèrent de nouvelles charges (instruction des permis de construire à partir de juillet 2015).

Sur cette dernière mesure, la Communauté de communes devra créer 4 à 5 nouveaux emplois assumés au préalable par les services de l'Etat.

Dotation globale de fonctionnement – évolution des années 2007 à 2014

Année	Population municipale	Population Résidences secondaires	Population DGF	Dotations de base	Complément de garantie	Part du complément de garantie dans la dotation globale	Evolution (N/ N+ 1) en %
2007	7 742	4 257	11 999	1 713 475 €	545 388 €	32%	
2008	8 449	4 257	12 706	1 810 777 €	548 228 €	30%	5.7%
2009	7 331	4 257	11 588	1 694 286 €	537 263 €	32%	-6.4%
2010	7 505	5 513	13 018	1 845 580 €	526 518 €	29%	8.9%
2011	7 671	5 480	13 151	1 828 665 €	494 927 €	27%	-0.9%
2012	7 841	5 534	13 375	1 853 416 €	494 927 €	27%	1.4%
2013	7 860	5 588	13 448	1 859 458 €	492 905 €	27%	0.3%
2014	7 866	5 669	13 535	1 791 998 €			-3.6%

La population de la commune prise en compte pour la Dotation Globale de Fonctionnement n'évolue que faiblement :

Population au 1 ^{er} janvier	2013	2014
Population légale (A)	7 860	7 866
Population résidences secondaires et caravanes (16) (1 hab par résidence ou caravane) (B)	5 572	5 669
Population DGF = A + B	13 448	13 535
Pourcentage d'évolution avec année N - 1	0.55 %	0.65 %

En 2014, l'INSEE a procédé au recensement général de la commune de Sarzeau qui a mis à sa disposition une vingtaine d'agents pendant un mois. La population légale devrait atteindre environ 8000 habitants.

A la péréquation verticale (dotations de l'Etat aux collectivités, dont DGF), s'ajoute depuis 2012 la **péréquation horizontale** à travers le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) poursuit sa montée en charge passant de 360 millions en 2013 à 570 millions en 2014. Le critère de **revenu par habitant**, qui est dorénavant considéré comme le plus représentatif des charges de collectivités est renforcé et la hausse se poursuivra en 2015.

L'ensemble intercommunal de la Presqu'Île a un revenu potentiel supérieur à la moyenne (produit fiscal et revenu des habitants) ; il est donc contributeur et il a dû acquitter 29 K€ en 2012 et 155 K€ en 2013. Le prélèvement serait d'environ 1.2M€ en 2018 selon l'estimation de Ressources Consultants Finances.

La répartition entre les communes du Groupement sera peut-être modifiée mais la Commune de Sarzeau devra prévoir une dépense de 1.5 à 2 fois ce qu'elle a payé en 2013 soit un montant estimé à 85 K€ au 01.03.2014.

La péréquation horizontale sera encore **renforcée dans les années à venir**, la dotation 2018 est prévue à hauteur de 40 à 45 fois celle de 2012, ce qui représenterait pour Sarzeau, près de **400 000 €**.

Enfin, la **hausse de la TVA** impactera la commune dès 2014 pour l'ensemble de ses dépenses non assujetties ; le Fonds de Compensation de la TVA est porté de 15,482 % à 15,761 % pour l'ensemble des dépenses éligibles (investissement) mais il ne sera perçu qu'en 2015.

C) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

La situation de la commune est globalement saine.

1. Rétrospective 2007-2013

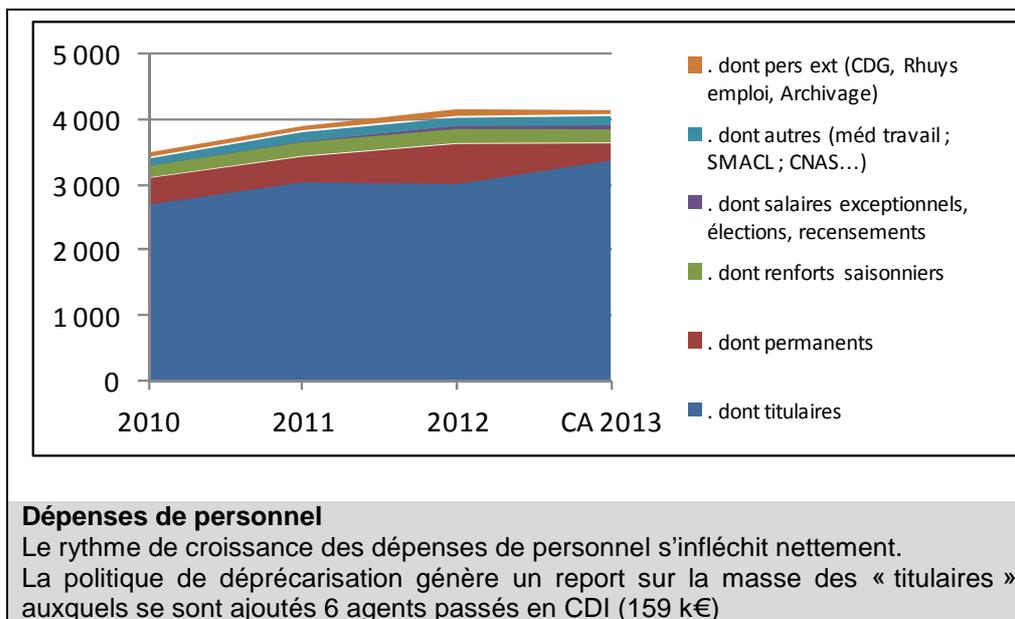
a) Dépenses de fonctionnement (cf. évolution des dépenses de fonctionnement)

La politique de **maîtrise des charges de fonctionnement** se traduit par une stabilité des dépenses de gestion courante entre 2013 et 2014, compte non tenu du FPIC (évolution de 48 à 85 K€ pour le budget communal) et des charges liées à l'aménagement des terrains à Trévenaste (47,6 K€ en 2014, 111 K€ en 2013) qui s'imputent en fonctionnement et non en investissement.

Les demandes budgétaires font l'objet de commissions d'arbitrage qui permettent un ajustement des crédits.

Les **dépenses de personnel** évoluent de 0,69 % entre 2012 et 2013, malgré les besoins saisonniers, les hausses de cotisations sociales et les dépenses liées à la mission d'archivage (24 K€).

Le recours exceptionnel en 2013 aux emplois aidés (CUI) a permis de recruter une partie des personnels saisonniers sur des CDD de 6 mois avec un remboursement partiel de la charge.



M. le Maire précise que les collectivités doivent généralement assumer la charge en dépenses même s'il peut y avoir des remboursements par ailleurs (emplois aidés, remboursements des assurances sur les maladies et absences).

Annexe : évolution des dépenses de fonctionnement 2007-2013

FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)							
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	CA 2013
. UTZ - Masse salariale - agents de la Ville	3 450	3 604	3 813	3 576	3 916	4 149	4 178
. dont titulaires				2 706	3 047	3 017	3 376
. dont permanents				403	387	609	260
. dont renforts saisonniers				181	228	237	221
. dont renforts CAE, CUI				94	36	10	52
. dont salaires exceptionnels, élections, recensements				8	15	54	66
. dont autres (médi travail : SMACL ; CNAS...)				112	141	123	143
. dont pers ext (CDG, Rhuyt emploi, Archivage)				68	61	100	60
. 011 : 65 / 67 - Enveloppes services (croissance +1,5 % par an)	3 460	3 646	3 465	3 246	3 285	3 249	3 228
. dont subventions aux associations	70	73	72	78	89	95	93
. dont CCAS	400	400	400	410	410	410	410
. dont Cof. Tourisme	103	107	107	97	100	49	18
. dont école privée	173	171	171	172	185	192	195
. dont Réforme Rythmes Scolaires							
. dont SDIS	219	223	230	233	236	241	246
. dont contributions budgets annexes hors centre culturel	46	127	67	24	55	66	36
. Dépenses du Centre Culturel et/ou reversement d'attribution de compensation	0	0	0	525	275	286	296
. FPIC Fonds de péréquation intercommunale des recettes fiscales						9	48
. Terrains à aménager pour revente Roaliguen Trévenaste (6046)							111
. Charges induites en fonctionnement par les nouveaux équipements							
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 910	7 250	7 279	7 348	7 477	7 694	7 861
% évolution par rapport à N-1	3,36%	4,91%	0,40%	0,95%	1,76%	2,90%	2,18%

(si l'évolution en rouge = effet de cisceau)

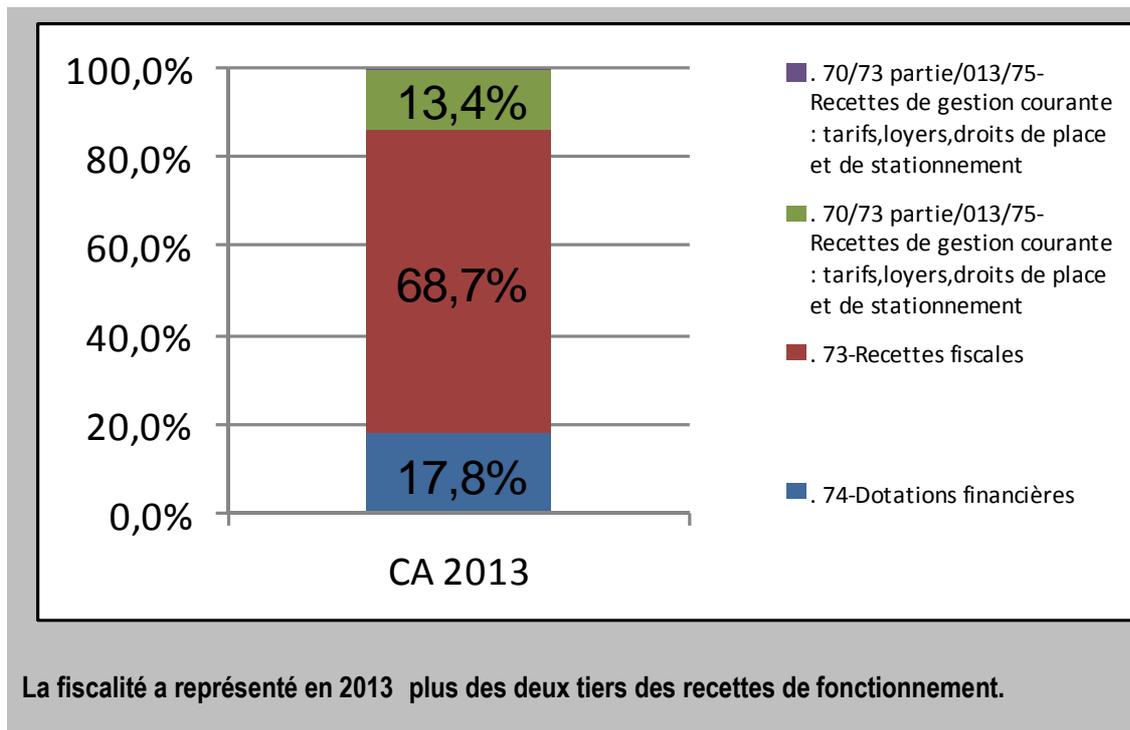
b) Recettes de fonctionnement

La progression des recettes de fonctionnement est ralentie.

Certains postes restent aléatoires :

- Remboursements des assurances sur les frais de personnel (maladie, maternité, accidents du travail) ;
- Remboursements sur emplois aidés : les dispositifs ne sont par définition pas pérennes et le niveau des recettes dépend du nombre et de la nature des contrats signés.

Par ailleurs, la commune est particulièrement sensible aux variations des droits de mutation sur les transactions immobilières.



Le niveau de ces recettes semble s'orienter sur un montant moyen de 600 / 650 K€ en période de crise, soit 300 K€ de moins que les meilleures années.

Annexe : évolution des recettes de fonctionnement 2007-2013

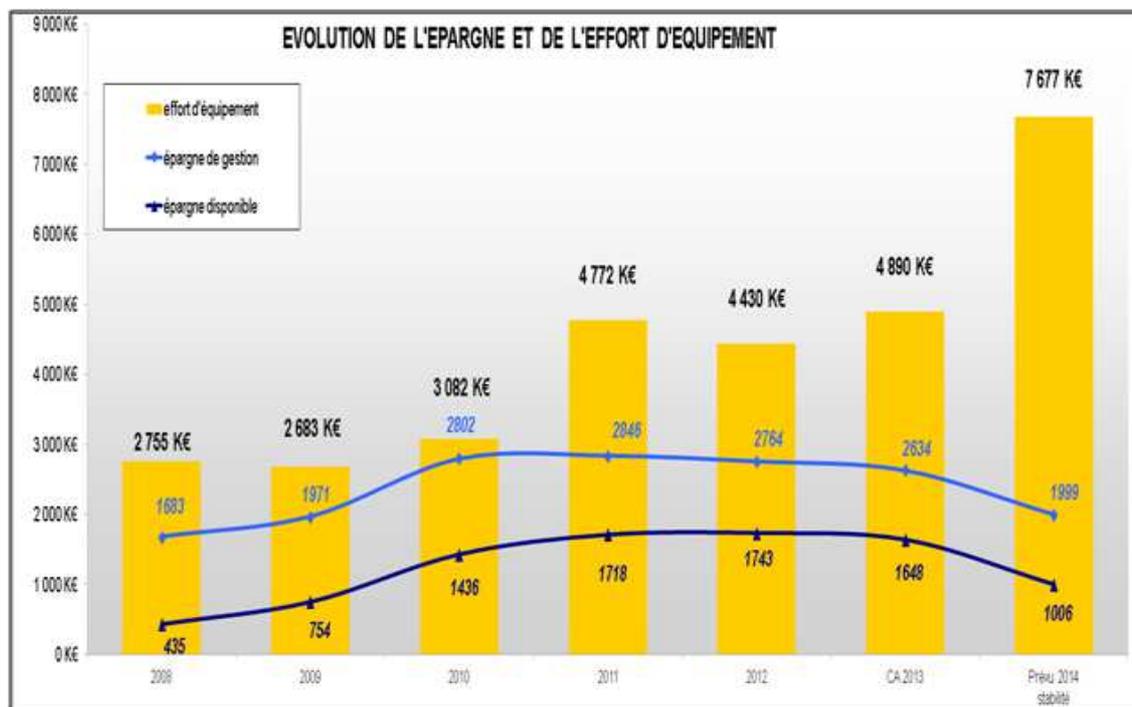
FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)		2007	2008	2009	2010	2011	2012	CA 2013
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT								
% frais de personnel sur total recettes de fonctionnement		39,05%	37,66%	40,05%	35,10%	37,73%	39,61%	39,77%
.74-Dotations financières		1 721	1 819	1 700	1 848	1 836	1 861	1 865
dont DGF		1 713	1 811	1 694	1 846	1 829	1 853	1 859
dont autres dotations et compensations financières : DSU, DS, DGD, reclassif.		8	8	5	2	7	7	6
.73-Recettes fiscales		5 618	5 865	6 271	6 840	7 231	7 208	7 220
dont impôts locaux		4 645	5 014	5 535	5 912	6 129	6 337	6 570
dont AC (attribution compensation)		45	57	120	104	0	0	0
dont droits de mutation		787	678	458	648	924	709	650
dont taxe sur terrains devenus constructibles		17	0	19	35	27	21	0
dont taxe de séjour jusqu'en 2012		124	117	140	141	151	140	0
.7073 partie 01375-Recettes de gestion courante : tarifs, loyers, droits de place et de stationnement		1 234	1 249	1 279	1 462	1 257	1 389	1 410
dont CAF		80	75	162	62	50	47	55
dont loyer du camping de St Jacques		165	167	168	165	174	183	179
dont reversements des budgets annexes (transféré ligne 23)		3	0	0	0	0	0	0
dont remboursements sur rémunérations		103	86	61	95	97	150	147
dont remb emplois aidés		0	0	0	81	24	6	42
Remb élevé à f. 2013								56
Recettes du Centre Culturel		0	0	0	163			
. Rec.except: réparat.dom.assur., reverse.budgets annexes...		262	638	272	40	56	19	12
. Rec.except: Facturation travaux viab. RoaliguenTréveraste à VGH								0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 835	9 571	9 522	10 189	10 379	10 476	10 507
% évolution par rapport à N-1 (si évolution en rouge = effet cc biscau)		6,70%	8,32%	-0,51%	7,00%	1,87%	0,93%	0,30%

Annexe : Tableau comparatif des sections de fonctionnement 2012/2013

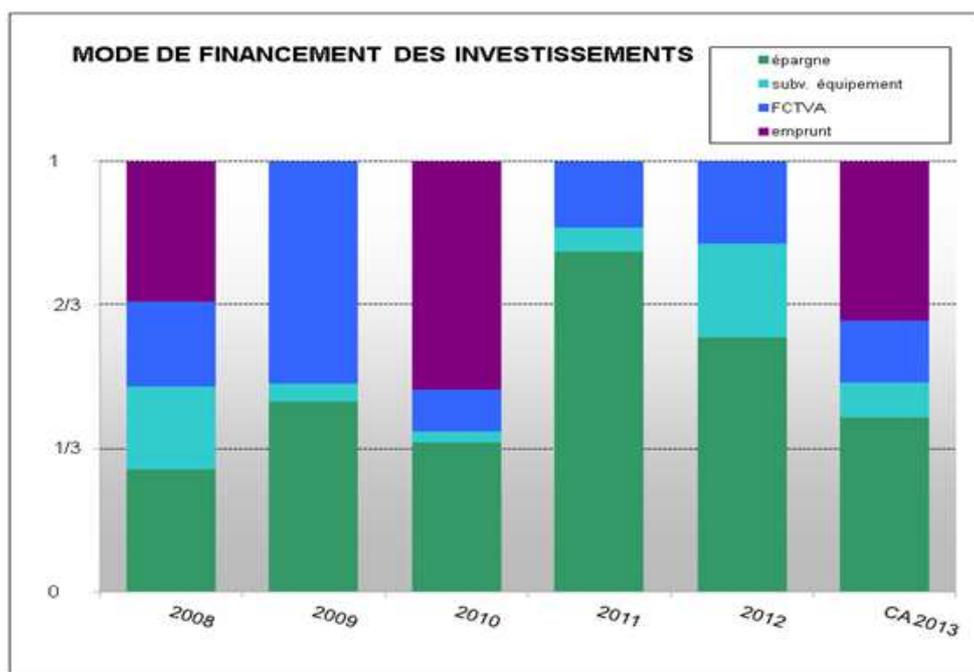
BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2012 - 2013				
	Ordonnancé budget principal 2012	Prévu budget principal 2013	Ordonnancé budget principal 2013	% de réalisation
DEPENSES				
O11 Charges à caractère général	2 002 255,95	2 402 344,00	2 140 254,84	89,06%
O12 Charges de personnel	4 149 461,28	4 276 781,00	4 126 317,07	96,48%
O12 Dépenses de personnel pour CAE	-	72 750,00	51 992,00	71,47%
65 Autres charges gestion courante	1 178 477,44	1 184 220,00	1 163 250,07	98,23%
O14 Attribution de compensation à la Commun.Communes et FFIC	294 893,00	344 569,00	344 569,00	100,00%
66 Intérêts de la dette	356 433,09	321 055,00	311 990,89	97,19%
Sous total dépenses courantes	7 979 520,76	8 601 619,00	8 138 370,96	94,61%
67 Participations aux budgets annexes	64 882,00	35 164,00	34 594,38	
67 Charges exceptionnelles hors budgets annexes et indemnités d'urbanisme	5 300,25	5 030,00	409,00	
O42 Opérations d'ordre entre sections - Amortissements	421 160,07	450 000,00	449 842,26	
O42 Opérations d'ordre entre sections hors amortissements dont écritures ordre	354 311,12	-	677 349,08	
O22 Dépenses imprévues	-	-	-	
O23 Virement à la section d'investissement (prévision sans exécution)	-	1 533 220,00	-	
TOTAUX	8 825 154,20	10 625 633,00	9 300 565,68	
<i>opérations d'ordre en italique</i>				
RECETTES				
O13 Atten. de charges (remb. rémunérations)	150 573,91	54 000,00	147 497,42	273,14%
70 Prod. services domaine ventes	624 224,68	762 406,00	609 259,70	79,81%
73 Impôts et taxes	7 323 223,42	7 201 360,00	7 313 683,49	101,56%
74 Dotations et participations sans aides CAE et sans subv. espace culturel	2 113 658,85	2 133 519,00	2 135 452,52	100,14%
74 Remboursements de l'Etat pour contrats CAE	-	38 905,00	42 334,84	108,06%
75 Autres produits gestion courante sauf reversement excédent BA Le Spemec	245 626,75	235 147,00	236 086,01	100,40%
75 Autres produits gestion courante Reversement excédent BA Le Spemec	-	188 977,00	-	
76 Produits financiers	78,26	60,00	63,11	105,16%
Sous total recettes courantes	10 457 695,67	10 615 373,00	10 485 376,89	98,78%
77 Produits exceptionnels hors opérations d'ordre et hors très exceptionnel	146 462,32	6 110,00	9 644,22	
77 Produits exceptionnels hors opérations d'ordre : réparat.indemnités - urbanisme	-	-	12 285,34	
775 Produits des cessions d'immobilisations	-	-	671 350,00	
722 Travaux en régie	7 410,89	4 150,00	-	
D42-776 Opérations d'ordre de cessions	53 424,33	-	5 999,08	
TOTAUX	10 664 993,21	10 625 633,00	11 184 635,53	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT				
	1 839 839,01		1 884 069,85	

2. Le programme d'investissement et son mode de financement

Les efforts menés pour contenir les dépenses ont permis de maintenir un niveau d'équipement élevé sans alourdir la dette.



Un emprunt d'équilibre a été souscrit pour le financement des reports (dépenses engagées mais non payées, à financer en comptabilité publique) et les fonds n'ont pas été tirés au 31.12.2013.



Les emprunts sont mobilisés au fur et à mesure des besoins de trésorerie, en conformité avec les règles de la comptabilité publique

3. Les résultats de l'exécution du budget 2013

Les résultats de la gestion budgétaire et les taux d'exécution du budget principal 2013, à l'exclusion de la prise en compte des chapitres d'opérations d'ordre, des cessions d'immobilisations et des opérations exceptionnelles, font apparaître des tendances proches de celles de 2012 :

SENS	Dépenses		Recettes	
SECTION	2012	2013	2012	2013
FONCTIONNEMENT	96,04 %	94,61 %	97,86 %	98,78 %
INVESTISSEMENT	68,80 % 85,94 % avec RàR	76,20 % 91,02 % avec RàR	53,63 % 75,54 % avec RàR	64,80 % 78,30 % avec RàR

L'emprunt contracté en 2013 mais non mobilisé (1,1 million d'euros) explique en partie le faible taux d'exécution des recettes de la section d'investissement.

NB : Le Trésor Public envisage une éventuelle correction des résultats au 31.12.2013 du fait d'opérations comptables datant de 2005 à régulariser. Cela pourra avoir une incidence au Budget sur la reprise des résultats au 31.12.2013.

Annexe : compte administratif 2013 consolidé

COMpte ADMINISTRATIF 2013 CONSOLIDE									
Résultats d'ensemble des 2 sections de tous les budgets	PREVISIONS DEPENSES (sans résultats reportés)	REALISATIONS DEPENSES	PREVISIONS RECETTES (sans résultats reportés)	REALISATIONS RECETTES	RÉSULTATS (propre à l'exercice)	SOLDES 2012 002 en fonctionnement 001 en investissement	RÉSULTATS AU 31/12/2013 (avec résultat reporté n-1)	RESTES A RÉALISER	
								Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Budget Principal (A)	10 625 633,00 €	9 300 565,68 €	10 625 633,00 €	11 184 635,53 €	1 884 069,85 €	0,00 €	1 884 069,85 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total Budgets annexes (B)	2 823 280,44 €	809 642,90 €	2 581 202,70 €	1 069 528,38 €	289 885,48 €	242 057,74 €	501 943,22 €	0,00 €	0,00 €
Marais de Bo	4 329,00 €	3 504,19 €	4 328,43 €	3 503,62 €	-0,57 €	0,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Camping	30 632,17 €	21 583,39 €	29 284,21 €	29 284,22 €	7 680,93 €	1 387,96 €	9 048,79 €	0,00 €	0,00 €
Ports et Moulages du Golfe	432 740,60 €	361 287,00 €	410 740,60 €	417 443,26 €	56 156,26 €	22 000,00 €	78 156,26 €	0,00 €	0,00 €
Mouillages de l'Océan	115 328,08 €	97 736,10 €	115 328,08 €	114 271,16 €	16 535,06 €	0,00 €	16 535,06 €	0,00 €	0,00 €
Centre Nautique	59 042,00 €	20 068,88 €	50 367,74 €	49 817,29 €	29 728,61 €	8 684,26 €	38 412,87 €	0,00 €	0,00 €
Kerollaire	1 558 464,49 €	282 652,72 €	1 538 933,64 €	432 437,62 €	149 784,90 €	19 530,85 €	169 315,75 €	0,00 €	0,00 €
Le Spemec	190 474,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	190 474,10 €	190 474,10 €	0,00 €	0,00 €
Kérenité	432 250,00 €	22 790,82 €	432 250,00 €	22 791,21 €	0,39 €	0,00 €	0,39 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (A+B)	13 448 893,44 €	10 110 208,58 €	13 206 835,70 €	12 254 163,91 €	2 143 955,33 €	242 057,74 €	2 386 013,07 €	0,00 €	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
Budget Principal (A)	8 925 464,71 €	5 588 828,01 €	11 410 270,23 €	5 872 400,87 €	283 572,86 €	-2 484 805,52 €	-2 201 232,66 €	1 570 275,16 €	1 222 838,62 €
Sous-total Budgets annexes (B)	2 351 531,95 €	427 857,15 €	2 034 256,48 €	429 962,87 €	2 105,72 €	317 275,47 €	319 381,19 €	107 650,02 €	0,00 €
Marais de Bo	152 250,00 €	44 571,76 €	163 810,91 €	374 229 €	-44 197,47 €	-11 560,91 €	-55 788,38 €	107 650,02 €	0,00 €
Camping	101 928,12 €	39 872,79 €	19 500,00 €	12 036,81 €	-27 835,98 €	82 428,12 €	54 592,14 €	0,00 €	0,00 €
Ports et Moulages du Golfe	290 388,30 €	64 849,00 €	178 088,27 €	140 499,89 €	75 650,89 €	112 300,03 €	187 950,92 €	0,00 €	0,00 €
Mouillages de l'Océan	10 922,41 €	10 197,00 €	45 278,17 €	26 939,86 €	16 742,88 €	-34 355,76 €	-17 612,90 €	0,00 €	0,00 €
Centre Nautique	49 374,48 €	12 117,87 €	41 438,00 €	2 520,45 €	-9 597,41 €	7 956,48 €	-1 680,93 €	0,00 €	0,00 €
Kerollaire	1 314 418,64 €	233 457,91 €	1 153 891,13 €	247 591,56 €	14 133,65 €	160 527,51 €	174 661,16 €	0,00 €	0,00 €
Le Spemec	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Kérenité	432 250,00 €	22 790,82 €	432 250,00 €	0,00 €	-22 790,82 €	0,00 €	-22 790,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (A+B)	11 276 996,66 €	6 016 685,16 €	13 444 526,71 €	6 302 363,74 €	285 678,58 €	-2 167 530,05 €	-1 881 851,47 €	1 677 925,18 €	1 222 838,62 €
BUDGET GLOBAL	24 725 890,10 €	16 126 893,74 €	26 651 362,41 €	18 556 527,65 €	2 429 633,91 €	-1 925 472,31 €	504 161,60 €	1 677 925,18 €	1 222 838,62 €
A = C + F B C D E = D - B F G = E + F H I									
Résultat avec restes à réaliser 504 161,60 € -1 677 925,18 € 1 222 838,62 € 49 075,04 € Excédentaire									

D) LES PERSPECTIVES DU BUDGET 2014

En 2013, les ressources versées par l'Etat aux collectivités locales avaient été contractées, Sarzeau n'avait pas subi de réduction en valeur nominale sur sa Dotation Globale de Fonctionnement (+3,27 %) ; cette année, l'effet de la loi de finances se traduit par une réduction de 67 470 € soit (- 3,6 %).

La péréquation verticale par le FPIC se traduira également par une ponction sur les ressources de la commune projetée dans le budget à ce jour à hauteur de 85 000 €.

A la raréfaction des ressources de l'Etat et par ricochet les subventions des organismes financeurs, s'ajoutent toujours les incertitudes sur les ressources de l'activité économique, notamment les taxes additionnelles aux droits de mutation.

Dans un tel contexte, le projet de budget 2014 sera proposé avec le maintien des priorités :

1. **maîtriser les dépenses de fonctionnement,**
2. **maîtriser la dette et les frais financiers,**
3. **mettre en œuvre le plan de mandat et poursuivre les projets engagés,**
4. **maintenir une fiscalité mesurée, très largement inférieure aux moyennes départementales.**

1. Maîtriser les dépenses de fonctionnement

La gestion pluriannuelle permet à la commune de piloter ses finances au-delà de l'année et du mandat en prenant en compte les orientations de la municipalité.

Les efforts menés par les services ont permis de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette et hors amortissements, pour permettre de dégager les marges de manœuvre souhaitées par les élus :

2008	2009	2010	2011	2012	2013
7 250 K€	7 279 K€	7 348 K€	7 478 K€	7 693 K€	7 861 K€
//	0,4 %	0,95 %	1,77 %	2,88 %	2,18 %

Le niveau de prévision des dépenses au budget 2014 se situera à 8,286 M€; à corriger des dépenses d'aménagement au sein de l'AFUL du Roaliguen (48 K€), soit une **baisse de 0,1%** par rapport au budget prévisionnel 2013, soit une certaine stabilité sur ces dernières années.

M. le Maire souhaite souligner les efforts de gestion des élus et des services.

Les **dépenses de personnel** (012) sont en légère hausse de 2,23% de Budget 2013 à Budget 2014, soit 96 K€ environ, liée à différents facteurs externes :

MASSE SALARIALE	Prévu BP 2013	Ecart BP 2013 /Prévu BP 2014	CA 2013	Prévu BP 2014	Ecart CA 2013 /Prévu BP 2014
. 012 - Masse salariale - agents de la Ville	4 300	96	4 178	4 396	218
. dont titulaires	3 424	143	3 376	3 567	191
. dont permanents	283	- 18	260	265	5
. dont renforts saisonniers	221	- 19	221	202	- 19
. dont renforts CAE, CUI	53	11	52	64	12
. dont salaires exceptionnels, élections, recensement	59	24	66	83	17
. dont autres (méd travail ; SMACL ; CNAS...)	166	- 10	143	156	13
. dont pers ext (CDG, Rhuyt emploi, Archivage)	93	- 34	60	59	- 1

Les différentes évolutions législatives, tarifaires... entraînent une hausse de plus de 115.3 K€ des charges de personnel, soit une augmentation de 2.75% sur la masse salariale 2013 :

- La hausse des cotisations sociales qui se poursuit (taux des retraites CNRACL) : 6.8 K€ ;
- La réforme des grilles des agents de catégories B et C : 32,5 K€ ;
- Le GIPA (indemnité spécifique) : 8,7 K€ ;
- Le coût du recensement : 41,2 K€ (une recette de 23 K€ sera perçue en compensation) ;
- Le coût des élections municipales et européennes : 10 K€ ;
- La suppression du jour de carence : 2,8 K€ ;
- La protection sociale offerte aux agents : 4,1 K€ ;
- La hausse des polices d'assurance sur le personnel : 6,1K€ ;
- La cotisation CNAS : 1,9 K€ ;
- La médecine du travail : 1,2 K€.

La hausse réelle, hors dispositions réglementaires, du Budget 2014 est de 2,46 %.

Le chapitre 012 supporte aussi le coût de l'**archivage** en cours depuis la fin de l'année 2011, la prestation assurée par le Centre de Gestion du Morbihan s'élève à 25 200 € en 2014, pour 30 275 € en 2012 et une dépense de 2 700 € en 2011.

M. le Maire souhaite évoquer la notion de mutualisation ; il évoque le "millefeuille territorial" qui existe en France.

La question se pose des services "mutualisables", au sein des communes mais aussi avec l'intercommunalité ; cela peut offrir de réelles possibilités d'optimisation des moyens mais aussi de nouvelles opportunités de carrière pour les agents.

Les textes engagent clairement les collectivités à le faire et cela aura des conséquences financières.

M. le Maire serait favorable à une mutualisation de tous les services qui seront mieux exercés à un autre niveau, celui de l'intercommunalité en particulier...

2. Maîtriser la dette et les frais financiers

LE COUT DE LA DETTE AU 31.12.2013

La dette totale de la commune est de 9,7 M€. Certains emprunts sont affectés aux budgets annexes, en particulier ceux des ports et mouillages qui s'équilibrent sans aide du budget principal.

Synthèse dette totale collectivité au 31/12/2013			
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
9 706 394 €	3,59 %	13 ans et 1 mois	7 ans et 6 mois

Etat généré au 31/12/2013

LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2013

L'encours de dette est majoritairement à taux fixe.



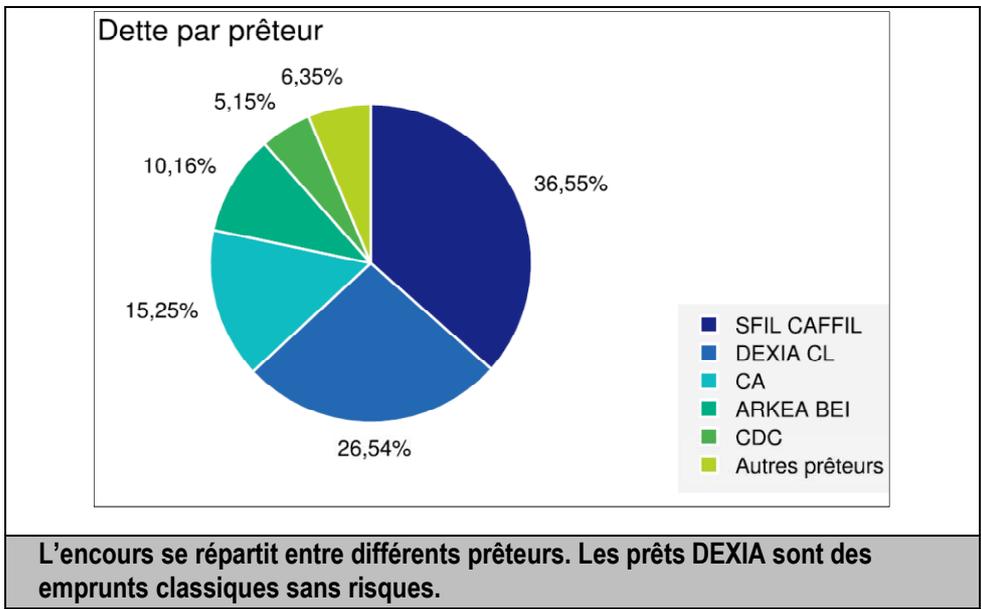
La dette du **budget principal** représente un encours total de **9 109 K€**, incluant les emprunts contractés par le SDEM et le SIAGM pour le compte de la commune, soit 1158€ par habitant et (-11.46%) en 6 ans.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
9 108 783 €	3.49%	13 ans	7 ans et 6 mois

Etat généré au 31/12/2013

LA REPARTITION PAR PRETEUR

La dette de la commune se répartit entre différents prêteurs institutionnels des collectivités :



LA STRUCTURE DE LA DETTE PAR RAPPORT A LA CHARTE GISSLER

La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée fin 2009 destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Dans ce cadre, une classification des produits a été définie. La classification retient deux dimensions :

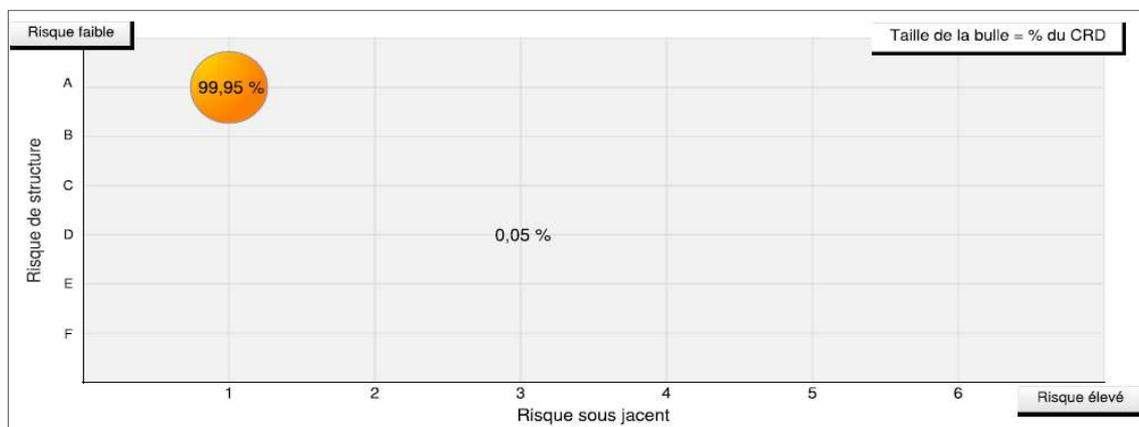
1/ Le risque associé à l'indice ou les indices sous jacents (classement 1 à 5)

Les indices de la zone euro comme l'Euribor sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés risque 4.

2/ Le risque de structure allant de A à E.

Les prêts à taux fixe ou à taux variables sont classés risque A. Les prêts structurés assortis d'une barrière sont classés B.

Classification des prêts de la commune selon la charte Gissler :



Pour couvrir l'amortissement des prêts souscrits en fin d'année 2013 (1 100 000 €) et le paiement des intérêts, l'**annuité de dette** a été estimée à :

- **988 K€**, soit 677 K€ en capital et 311 K€ en intérêts pour la dette propre ;
- **76 K€**, soit 65 K€ en capital et 11 K€ en intérêts pour la dette autrefois souscrite pour les travaux effectués par les syndicats (SIAGM et SDEM).

La **dette garantie**, sans influencer à ce jour sur les budgets de la collectivité, atteint au 31 décembre 2013 un encours en capital de 10,5 M€ pour une annuité 2013 de 451 K€. Son évolution est liée en majorité aux garanties exigées par les prêteurs pour le logement social.

E) METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE MANDAT ET POURSUIVRE LES PROJETS ENGAGES

Le niveau d'investissements de 2014 (Restes à Réaliser 2013 + nouveaux crédits) s'élèverait à 7 597 K€ avant arbitrage :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 RAR	Prev 2014
2 755 K€	2 683 K€	3 082 K€	4 772 K€	4 430 K€	4 890 K€	1 570 K€	6 027 K€
//	-3%	+5%	+55%	-7%	+10%	7 597 K€	

Le budget d'investissement 2014 prévoit la poursuite des projets engagés en autorisations de programme notamment :

- Création du giratoire de Kerblanquet : payé à hauteur de 212 K€ en 2013, reste à devoir 386 K€ en 2014,
- Aménagement de la rue Hent Er Lenn : payé à hauteur de 175 K€ en 2013, reste à devoir 850 K€ en 2014,
- Réfection de la salle des fêtes de Brillac : payé à hauteur de 193 K€ en 2013, reste à devoir 557 K€ en 2014,
- Poursuite des travaux connexes à l'aménagement foncier (budget annuel 360 K€),
- Poursuite de l'équipement numérique des écoles (PENPA).

La collectivité poursuit aussi les programmes engagés avec les aménageurs des quartiers de Poulmenac'h et de Francheville afin de mener une politique publique de l'Habitat.

- Logements, locaux associatifs et aménagement des espaces publics de la Résidence Poulmenac'h prévus à hauteur de 400 K€ en 2014,
- Participation de la collectivité à l'aménagement de l'éco-quartier de Francheville : 360 K€ à devoir dans le cadre de la concession d'aménagement.

Des efforts restent nécessaires pour la réfection de la voirie après le passage du SIAEP qui poursuit ses programmes d'extension ou de rénovation des réseaux d'assainissement (360 K€ en 2014).

Des projets se concrétisent et de nouvelles opérations sont prévues au budget 2014 :

- Extension de la salle COSEC (160 K€),
- Extension de la mairie (études 50 K€),
- Construction de la caserne des pompiers (542 K€).

M. le Maire précise que les recettes ne sont pas toujours au rendez-vous ; il cite le cas de la DETR dont le niveau de subvention est plafonné, parfois à un montant inférieur à celui attendu.

Enfin, un effort particulier est prévu pour l'aménagement du littoral qui a particulièrement souffert des tempêtes du début d'année.

F) MAINTENIR UNE FISCALITE MESUREE, TRES LARGEMENT INFERIEURE AUX MOYENNES DEPARTEMENTALES

La commune a dû faire face à une chute brutale de ses recettes (droits de mutation en particulier) du fait de la crise.

La capacité à investir se situerait à 3,4M€ pour la commune grâce à son autofinancement et au désendettement annuel. Cependant, ce montant reste inférieur aux besoins.

Il s'agit de déterminer une trajectoire pour les 6 années du mandat ; le choix est d'activer plusieurs leviers pour améliorer les marges de manoeuvre :

- Limiter les dépenses, en fonctionnement comme en investissement ;
- Agir sur la fiscalité tout en la maintenant à un niveau « mesuré » ;

Avec l'objectif de :

- Préserver l'autofinancement ;
- Limiter l'endettement de la commune qui peut s'avérer une vraie « bombe à retardement ».

La croissance des bases de la fiscalité locale ne couvre pas ce manque à gagner, d'autant que la Loi de finances pour 2014 a fixé à moins de 1 % (0,9 %) la revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour prendre en compte l'inflation ; ce taux est très en deçà des évolutions enregistrées ces dernières années :

	Bases effectives 2013	Hausse Loi de Finances 2014	Evolution physique	Bases 2014
Taxe d'Habitation	28 499 899	25 650	601 451	29 127 000
Foncier Bâti	17 734 725	15 961	369 314	18 120 000
Foncier Non Bâti	264 704	0	-2 504	262 200

M. le Maire explique que la commune applique une faible pression fiscale si on la compare aux 15 premières communes du département. Il souhaite que la situation perdure même si un effort sera demandé.

La valeur locative à Sarzeau est dans la moyenne départementale. C'est sur cette base que se calcule le taux de la taxe d'habitation. La taxe due peut bénéficier d'abattements (15 % pour les résidents principaux et 10 % charge de famille). La commune souhaite maintenir ces abattements qui sont souvent au-delà de ce qui est pratiqué dans le département.

Le produit fiscal à taux constants serait de 6 702 K€, soit une hausse de 130 K€, consommée par la perte de la DGF (60K€) et probablement insuffisante pour faire face à la hausse du FPIC et à la baisse des droits de mutation.

La commune voit donc ses marges de manoeuvre diminuer, compte tenu d'une baisse durable des recettes, de charges nouvelles de fonctionnement (réforme des rythmes scolaires...) et des besoins soutenus d'investissements.

La politique de l'Habitat volontariste engendre des besoins importants et de nouveaux équipements doivent être financés (caserne des pompiers...).

Il sera nécessaire d'accroître les ressources, notamment par la fiscalité. L'ambition reste néanmoins de maintenir une fiscalité très largement inférieure aux moyennes départementales. Le produit fiscal attendu serait ainsi corrigé à 7,81 M€.

Cependant, M. le Maire annonce qu'un effort sera demandé aux Sarzeautins dès 2014 ; il devrait représenter (en moyenne, selon la valeur locative de l'habitation) environ 100 euros par foyer.

La hausse ne sera pas la même sur toutes les taxes. Le foncier non bâti ne serait pas modifié par exemple.

Augmenter la fiscalité n'est pas une mesure populaire, mais cette hausse avait été évoqué pendant la campagne.

M. le Maire explique qu'il prévoyait de s'engager à ce qu'il n'y ait pas d'autre hausse sur le mandat ; cependant, depuis le discours de politique générale prononcé mardi dernier, il ne peut qu'assurer de faire tout son possible pour limiter la pression fiscale.

G) LES BUDGETS ANNEXES

1. Budget annexe du Maraichage bio

Le budget du maraichage bio ouvert depuis 2010 nécessite chaque année une participation du budget principal de 1 250 € pour financer la charge résiduelle de la commune (location des terres nues et assurances).

Conformément aux engagements de la commune, un nouveau hangar a été livré fin mars pour accueillir les activités de l'association REBOM. Le nouveau bâtiment offre un espace de vente et des locaux pour le personnel (salle de réunion, sanitaires...).

Le projet s'élève à 182 K€ TTC, avec à la charge de la commune une somme d'environ 90 K€ (+ TVA à avancer), après participations obtenues auprès de l'Europe (50 K€), du Conseil Général (15 K€) et de la CCPRhuys (26 K€).

Le loyer dû par le locataire doit être révisé après la rénovation du hangar mais la section de fonctionnement du budget annexe du maraîchage bio dégagera en 2014 un résultat négatif estimé à 6 K€ que le budget principal devra compenser.

2. Budget annexe du Camping de la Grée Penvins

L'aménagement de l'aire de Camping-cars instaurée par la DSP a été repoussé à 2014, des travaux de gros entretien sont également nécessaires. Ils seront financés par les excédents disponibles, soit 63 641 €.

Au besoin, une décision modificative ajustera les montants en cours d'année et le financement pourra être complété par un emprunt.

3. Budget annexe du Spernec

Le budget du Spernec sera clôturé définitivement en 2014.

Les travaux sont terminés, les transferts d'équipements sont réalisés de part et d'autres (SIAEP, AFUL, commune, ...) et l'excédent du budget pourra être transféré au budget principal (environ 188 000 €).

4. Budget annexe de Kerollaire

La vente du dernier lot est en cours, et le budget 2014 prévoit la fin des travaux de viabilisation.

5. Budget annexe des Ports et mouillages du golfe

- Le budget des ports et mouillages du Golfe reste stable en 2014 ; le port de St-Jacques, avec financement partiel des mouillages de l'Océan, prévoit d'engager les études en vue du réaménagement du Port.
- Les conseils portuaires et de mouillages réunis en début d'année ont accepté favorablement les projets de budgets 2014.

6. Budget annexe des Mouillages de l'Océan

L'ensemble des équipements étant désormais en place sur les mouillages de l'Océan, ce budget stabilisera ses dépenses à partir de 2014 pour résorber son besoin de financement de 1 077,84 € à la clôture au 31/12/13.

L'équilibre est atteint mais tous les mouillages ne trouvent pas preneur, ce qui porte préjudice à l'équilibre financier.

7. Budget annexe du Centre Nautique de Sarzeau

Depuis la mise en gestion déléguée de l'équipement, le budget annexe du Centre Nautique de Sarzeau prévoit les montants prévus entre la collectivité délégante et la société délégataire, soit :

- l'encaissement de la redevance due par le délégataire en 2014, soit 10 000 € HT,
- la contribution de la commune au titre des contraintes de service public, soit 10 000 € HT.

Le budget enregistrera également l'annuité de la dette (5 326 €) dont le montant de l'encours est de 41 391 €.

8. Budget annexe de Kerentré

Ouvert en 2013, ce budget annexe est une obligation de la comptabilité publique pour la gestion de l'aménagement d'un futur lotissement d'habitations communal.

En 2014, le budget intégrera l'acquisition du terrain (304 000 €) payée en début d'année, le coût des travaux de maîtrise d'œuvre et de géomètre pour environ 38 000 € et les travaux de viabilisation (319 000 €).

Le financement sera prévu par un emprunt à court terme dans l'attente de commercialisation des lots.

La commission Administration Générale du 10 avril 2014 a pris acte des éléments du débat d'orientation budgétaire,

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de prendre acte des éléments présentés ; il ajoute qu'il y a un effort majeur et très rapide à faire en terme de mutualisation.

M. David signale quelques anomalies dans le texte ; il s'étonne par ailleurs de ne pas retrouver le chiffre des investissements 2013 dans le tableau de la page 17. Il demande de corriger le chiffre signalé en Commission pour le budget maraîchage Bio ; c'est 920 K€ qui resteront à la charge de la commune.

M. le Maire lui assure que ces points seront corrigés.

M. Le Roy trouve que l'exercice est un peu indigeste car l'exposé est assez long.

M. le Maire convient que le DOB, acte très politique, consiste à détailler les orientations de la municipalité ; c'est effectivement assez technique.

M. Le Roy s'interroge sur les suites données aux études prévues pour l'aménagement du Port de Saint Jacques. La faisabilité est-elle acquise ? Qu'en est-il des projets de film en 3D du projet ?

M. le Maire rappelle que les études restent à faire et une première enveloppe est prévue au budget 2014. Par ailleurs, il insiste sur le coût supportable par les usagers qui, par principe, devront équilibrer les charges.

Concernant les présentations en 3D, M. le Maire y est favorable car tout le monde n'a pas la même appréhension des plans.

Mme Riédi souhaite revenir sur les orientations. Qu'il s'agisse de l'Etat ou de la commune, les impôts sortent toujours de la poche du contribuable.

L'Etat n'a pas pour objectif de nuire aux communes lorsqu'il envisage la diminution des dotations. Il s'agit de financer des mesures indispensables comme le crédit d'emploi compétitivité... Ce sont des mesures tournées vers les entreprises et l'emploi.

Concernant la péréquation horizontale, entre les collectivités ; M. le Maire a souvent dit qu'il y était favorable sauf pour les communes mal gérées. Cependant, cet effort concerne aussi la Communauté de communes.

Mme Riédi revient sur les orientations 2014. Elle souhaite répondre sur les différents thèmes abordés.

En ce qui concerne l'environnement national et la loi de finances 2014, Mme Riédi n'a pas la même lecture des concours financiers de l'Etat qui sont à la baisse. Elle estime que les baisses ne sont pas faites pour punir les collectivités locales mais plutôt destinées à redresser la situation de crise et répondre à la diminution des déficits accumulés depuis plus de 10 ans et qui ne datent pas que de 2 ans.

Il faut expliquer que la péréquation verticale (de redistribution de l'Etat vers les collectivités territoriales) a été modifiée afin de financer le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

La péréquation horizontale attribue aux collectivités défavorisées (et non pas mal gérées comme M. le Maire l'évoque régulièrement) une partie des ressources des collectivités les plus riches. Les critères de revenu par habitant restent objectifs (et Mme Riédi ajoute que ce n'est pas son groupe qui a parlé du « Neuilly de la Presqu'île »...).

Par ailleurs, Mme Riédi estime que les orientations budgétaires présentées se résument à maintenir les priorités tenues pendant 6 ans :

Pour ce qui est de la maîtriser les dépenses de fonctionnement, le *Groupe Sarzeau un avenir partagé* est en désaccord avec la méthode de présentation de l'évolution du budget. La comparaison de Budget à Budget – qui est un acte prévisionnel – d'une année sur l'autre, ne reflète pas les efforts qui sont possibles si l'on prend pour base le compte administratif, c'est à dire les dépenses réellement réalisées.

Le budget « supporte » - selon M. le Maire - des dépenses de personnels en hausse liées à des facteurs externes, mais elle commente : « heureusement... » Les stabilisations de personnes, les revalorisations des catégories C sont indispensables.

Pour les charges supplémentaires comme les rythmes scolaires, la municipalité fait des choix de dépenses de fonctionnement qui ne sont pas obligatoires, elle y reviendra plus tard. Mme Riédi annonce également qu'elle étudiera le compte administratif.

Elle précise qu'elle n'a pas des commentaire négatif sur la maitrise de la dette et des frais financiers .

Concernant la mise en œuvre du plan de manda et la poursuite des projets engagés, elle regrette que le PPI (Plan pluriannuel d'investissement) n'ait pas été présenté à jour depuis un certain temps... et les ouvertures de crédits ne correspondent à rien de nouveau : sur plus de 6 millions prévus sur 2014, 12% seront des opérations qui vont débiter mais qui sont déjà connues.

La présentation ne donne pas d'orientations sur l'action sociale, les jeunes, l'emploi ?

Elle s'interroge sur ce qui a été mis en œuvre pour anticiper les baisses de dotations connues depuis deux ans ?

Elle estime par ailleurs que la municipalité a fait le choix d'opérations trop coûteuses (salle de Brillac, ...) alors que des investissements plus limités étaient possibles ; par ailleurs, des acquisitions de « confort » ont été menées pour des salles associatives qui ne correspondent ni à une mutualisation des moyens, ni à une satisfaction générale des usagers (espace pour la gymnastique, salle de bridge, dans la zone de Kerollaire).

Concernant le souhait de maintenir une fiscalité mesurée, Mme Riédi a fait le calcul mais puisque M. le Maire l'annonce, et qu'il est élu Maire par 72% des votants sarzeautins, cela ne devrait pas produire de remous.

M. le Maire souhaite répondre sur plusieurs points.

Concernant la péréquation horizontale, il est ravi que Mme Riédi se réjouisse de cette mesure mise en place par le Président Sarkozy. Il considère cependant que l'ajout du critère "revenu" dans le calcul pénalise le territoire de manière très lourde. Si le système de péréquation n'est pas

M. le Maire ne critique pas les mesures sociales. D'ailleurs, la municipalité a fait un effort en matière de prévoyance alors que le dispositif n'avait pas de caractère obligatoire, il répondait néanmoins à un besoin. Les cotisations sociales augmentent et c'est également normal pour l'équilibre des régimes mais cela pèse sur le budget.

M. le Maire rejoint Mme Riédi sur la nécessité de présenter le PPI avant la fin de l'année. Dorénavant, il voudrait que le débat d'orientation budgétaire ait lieu plus tôt afin que le budget puisse être voté avant la fin de l'année. Il sera assorti d'un Plan pluriannuel qui sera également voté.

M. le Maire entend préserver les services à la population, ceux exercés par la commune comme ceux proposés par le CCAS (petite enfance...). La subvention sera augmentée en fonction des besoins, et elle sera nécessaire pour faire face aux dépenses du futur multi accueil.

Aujourd'hui, il faut savoir que les moyens mis à disposition des écoles restent largement supérieurs à la moyenne.

Concernant les dépenses d'investissement, on peut avoir des points de vue divergents. Le Plan Pluriannuel sera présenté et éventuellement révisé. Certains dossiers posent question, comme la Maison Lesage. Le débat permettra de réfléchir collectivement sur le sujet.

M. le Maire clôt le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : - PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014 pour le budget principal et les budgets annexes.

INFORMATIONS

M. le Maire informe les élus sur :

- Le planning des conseils municipaux 2014.
- Des dates de visite des bâtiments communaux pour les membres du Conseil municipal.
- Une date de visite du Camping de Saint Jacques le 23 avril à 14h30 (rdv sur place).

QUESTIONS DIVERSES

La séance est close à 21h40.